

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-1275

présenté par
M. Cazeneuve et M. Jerretie

ARTICLE 79**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À l'alinéa 74, substituer aux mots :

« dans sa rédaction résultant de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 »

les mots :

« dans sa rédaction antérieure à la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.